La Croix-Rouge au Maroc et en Tunisie

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **70 (1961)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-683470

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

à dater du 1er juin, la direction de l'ensemble des activités de secours de la Ligue.

Ravitaillement par péniches

Le 5 mai, une première péniche envoyée par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge à Stanleyville, arrivait dans cette ville, la capitale de la Province orientale du Congo. Elle était partie dix jours plus tôt de Léopoldville et avait à son bord M. Peter Baumgartner, délégué de la Ligue. Elle transportait plus de 330 tonnes d'approvisionnements — 200 tonnes de poudre de lait, 70 tonnes de sucre, 12 tonnes de farine d'avoine, 50 tonnes de poisson séché et plus de 700 kilos de comprimés de vitamines — au titre de secours d'urgence.

Un plan pour la distribution immédiate des denrées avait été mis au point, d'entente avec les autorités provinciales, par M. John Thelen, délégué en chef de la Ligue, qui, depuis dix jours, se trouvait à Stanleyville en compagnie de M. Albert Mamboulou, secrétaire général de la Croix-Rouge congolaise. La distribution à la population congolaise nécessiteuse s'effectuera par l'entremise des hôpitaux et autres institutions, avec l'assistance de la Croix-Rouge de la Province Orientale.

Les préparatifs d'un second envoi de secours pour Stanleyville par voie fluviale ont commencé à Léopoldville. Une grande partie du chargement se composera de sel, dont les stocks dans la Province Orientale se font rares.

LA CROIX-ROUGE AU MAROC ET EN TUNISIE

La Ligue poursuit sa campagne de secours en faveur des réfugiés.

M. John-A. MacAulay, président de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a annoncé le 19 mai que la Ligue était prête à continuer d'assurer son action de secours en faveur des 275 000 réfugiés d'Algérie au Maroc et en Tunisie jusqu'au début d'octobre 1961; à cette date la question sera examinée à nouveau lors de la 26e session du Conseil des gouverneurs à Prague. En prenant cette décision, M. MacAulay et M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue, ont usé de la faculté que leur avait laissée en octobre 1960 le Comité exécutif de la Ligue, au cours de sa 80e session.

La décision de la Ligue a été communiquée le 18 à M. Félix Schnyder, haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, organisation qui avait prié la Ligue le 1er février 1959 d'assumer la responsabilité opérationnelle de cette action. Menée conjointement par les deux organisations précitées, cette action consiste à procurer aux réfugiés des vivres, des vêtements et d'autres services complémentaires dans le domaine de l'assistance. Les fonds et les approvisionnements requis à cet effet représentent un montant mensuel de 2 500 000 fr. s., réuni grâce aux dons des gouvernements, des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges ainsi que d'autres organisations.

Le Conseil des gouverneurs et le Comité exécutif de la Ligue, au cours de leurs sessions, étudient régulièrement la participation de la Fédération mondiale de la Croix-Rouge aux opérations de secours. Ils le font conformément à leur politique en matière de secours d'urgence, en assurant également que la Ligue dispose des ressources nécessaires pour faire face aux besoins que peuvent engendrer à tout moment de nouveaux désastres ou d'autres situations d'urgence.

*

Participations suisses

Grâce à un don de 90 000 fr. du Comité constitué à Bienne pour l'Année Mondiale du Réfugié, et qui est venu s'ajouter aux 40 000 fr. des contributions de ses parrainages, la Croix-Rouge suisse a pu soutenir à nouveau efficacement la campagne de secours de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge en faveur des réfugiés algériens en Afrique du Nord. Ces sommes seront consacrées à la confection de vêtements et à la poursuite des distributions de lait.

*

Pour les réfugiés en Algérie

La Croix-Rouge suisse a fait parvenir aux enfants se trouvant dans les centres de regroupement d'Algérie, par l'intermédiaire de la Croix-Rouge française et du Comité international de la Croix-Rouge, des vêtements pour une valeur de 25 000 fr. Cette aide que nous avions annoncée dans notre dernière édition a été permise par des contributions de parrainages et des dons divers.

*

POUR LES PARALYSES DES HUILES AU MAROC

Notre équipe médicale

L'équipe mise à la disposition de cette campagne de secours par la Croix-Rouge suisse groupe actuellement quinze personnes:

1 physiothérapeute, 1 infirmière, 2 assistantes sociales, 1 orthopédiste au Centre de Fès;
1 médecin, 2 physiothérapeutes, 1 ergothérapeute à Khemisset;
3 physiothérapeutes, 1 ergothérapeute, 1 infirmière, 1 assistante sociale au Centre de Meknès.

Comme nous l'avons annoncé, la Croix-Rouge suisse a également mis à disposition le Dr Duri Gross, de Zurich auquel incombe la direction générale de la campagne et qui a succédé au début d'avril au Dr W. Zinn de Bad Ragaz.

Un instructeur suisse pour le sport des invalides s'est également rendu au Maroc du 15 avril au 13 mai. Il a contribué au traitement des quelque 2000 patients ayant encore besoin de soins suivis.

*

Achèvement de l'aide internationale

La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge cessera son activité en faveur des paralysés à fin juin. Dès cette date, leur traitement sera du ressort exclusif du Gouvernement marocain. Il est néanmoins possible que quelques spécialistes étrangers continuent de prêter leur concours aux Autorités marocaines après que la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge se sera retirée.

NOUVEAUX PARRAINAGES SUISSES

Parrainages pour le Thibet

Le secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse a décidé de créer de nouveaux parrainages en faveur des réfugiés du Thibet au Népal. On sait que 22 000 Thibétains ont cherché refuge dans ce petit pays, sur les contreforts désolés des hautes cimes himalayennes. Il y a parmi eux des enfants que leurs parents ont fait fuir seuls pour les soustraire à l'occupation. La situation de ces Thibétains est tragique. Le Comité international s'est porté à leur secours, mais il est nécessaire de l'aider. Notre revue a annoncé le départ d'un médecin suisse envoyé ainsi que sa femme par les soins de la Croix-Rouge suisse pour renforcer la délégation du C. I. C.R. La tâche de la Croix-Rouge est d'assurer les soins médicaux élémentaires et de distribuer des rations alimentaires de base. C'est pour aider à permettre de remplir cette mission de secours que les parrainages nouveaux de la Croix-Rouge suisse ont été créés et que nous espérons les voir bien accueillis. Ils consistent, comme les autres parrainages en cours, en un engagement de verser dix francs par mois pendant un minimum de six mois, au compte de chèques du Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse. Cette aide est devenue d'autant plus nécessaire que les Népalais subissent eux aussi le contrecoup des événements et que, depuis que la route du sel, dont ils assuraient le commerce, est coupée, leur situation est devenue précaire.

*

Et pour une aide dans la province italienne de Trévise

De nouveaux parrainages ont également été créés pour permettre de donner « un coup de main » à de proches voisins: Dans la province de Trévise, plusieurs écoles d'économie ménagère rurale, dirigées par une Tessinoise, ont été créées avec des contributions de la Croix-Rouge suisse; la création de ces écoles dans une région pauvre a rendu déjà d'immenses services, mais il faut étendre encore cette aide aussi efficace qu'urgente. De même un préventorium pour les enfants de toute la province est en voie de construction, son installation est partiellement assurée par notre pays. Il s'agit actuellement d'aider les treize cents habitants du village de Casacorba, près de Castelfranco, en les aidant à créer diverses œuvres qui permettront le développement normal de cette région pauvre. La Croix-Rouge suisse veut leur apporter une école d'économie ménagère rurale pour les jeunes filles, des cours du soir d'agriculture pour les jeunes gens, un jardin d'enfants, et un dispensaire dont bénéficiera toute la population. Un « coup de main » intensif et concentré sur un point précis peut redonner courage à toute une population.

LA 76e ASSEMBLEE DES DELEGUES DE LA CROIX-ROUGE SUISSE A EU LIEU A LOCARNO

A la Direction et au Comité central

La *76e assemblée des délégués* de la Croix-Rouge suisse s'est tenue les 27 et 28 mai à Locarno sous la présidence du professeur A. von Albertini. Après avoir approuvé le rapport annuel et les comptes de l'année écoulée ainsi que le budget pour 1961, l'assemblée confirma dans leurs fonctions respectives, pour une nouvelle période de trois ans, le professeur *A. von Albertini*, de Zurich, comme président, le docteur *H. Spengler*, de Berne, comme deuxième vice-président, et *M. E. Hunn*, de Berne, comme trésorier. Pour remplacer à la première vice-présidence le docteur *G. DuPasquier*, de Neuchâtel, qui se retirait et fut nommé membre d'honneur, l'assemblée porta à cette fonction le docteur P. D. *A. Werner*, de Genève. Elle appela également au Comité de direction, le docteur *C. Pousaz*, de Bodio et M. *E. Grauwiller*, de Liestal, ainsi que le docteur *Ph. Andereggen*, de Brigue, également élu au Comité central.

Vœux et salutations

M. E. Ghisletta, conseiller d'Etat, et M. C. Speziali, maire de Locarno, apportèrent les salutations et les vœux des autorités cantonales et municipales alors qu'il appartenait au docteur A. Sauter, directeur du Service fédéral de l'hygiène publique, de remercier la Croix-Rouge suisse, au nom du Conseil fédéral, pour ses nombreuses prestations en faveur du pays et de l'étranger. Le docteur E. Gloor, vice-président du Comité international de la Croix-Rouge, et M. J. Montant, directeur administratif de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, ont insisté sur l'étroite collaboration qui se manifeste toujours plus entre ces institutions et la Croix-Rouge suisse.

Le projet de loi pour la protection civile

La seconde partie de ces journées fut réservée à un exposé de M. Hans Haug, secrétaire général de la Croix-Rouge suisse, sur le projet de *Loi fédérale concernant la protection civile* préparé par le Département fédéral de justice et police.

M. H. Haug montra que ce projet apporte une solution tenant compte de la grande diversité des exigences et que l'on peut en conséquence en recommander l'acceptation. Les différents vœux de la Croix-Rouge suisse ont pu être pleinement pris en considération, notamment en ce qui concerne le caractère civil et de l'institution elle-même et de sa direction. Il rappela, d'autre part, que *la Croix-Rouge suisse est prête à collaborer activement à la mise sur pied de la Protection civile en soutenant tout spécialement son service sanitaire.*

Maroc et Congo

Des exposés furent encore présentés par les docteurs K. Fehr et A. Werner sur l'*aide de la Croix-Rouge en faveur des paralysés de l'huile au Maroc* qui a été couronnée de succès et qui pourra cesser au milieu de l'année. M. E. Schenkel donna enfin un aperçu de l'activité de l'*Unité médicale suisse à Léopoldville*, que la Croix-Rouge suisse a dû mettre sur pied en août 1960 à la demande du Conseil fédéral, et qui poursuivra sa tâche jusqu'à nouvel ordre.